

AGIR CONTRE L'ILLETTRISME

Les interlocuteurs dans l'académie de Montpellier





EVITER LE COULOIR DE L'ILLETTRISME

L'Education nationale intervient essentiellement en amont des situations d'illettrisme dans la prévention et le repérage.

A. Bentolila a proposé la notion de « couloir de l'illettrisme » car les situations d'illettrisme se construisent souvent pendant la scolarité.

PREVENTION ET REPERAGE DURANT LE PARCOURS SCOLAIRE

Les programmes de la maternelle aux lycées mettent l'accent sur le renforcement de l'enseignement :

-des savoirs fondamentaux (français et mathématiques)

-de la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines.

Des évaluations nationales permettent de mesurer les compétences de tous les élèves à échéances régulières afin d'identifier les situations à risque.

EN PROLONGEMENT DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

Au lycée professionnel, des dispositifs permettent de lutter contre le décrochage pendant et après le lycée. Il existe notamment le dispositif « accompagnement vers l'emploi » pour les élèves qui ne sont ni en emploi ni en formation après leur sortie du lycée : le statut d'élève est conservé pendant 4 mois, une demande de bourse est possible, et un accompagnement personnalisé est proposé par le lycée en lien avec les partenaires locaux pour aider à la construction du projet d'insertion.

Un maillage territorial

Chaque EPLE (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel, lycée polyvalent) dispose d'un Centre d'Information et de Documentation dirigé par un professeur documentaliste.

Un professeur exerce les fonctions de Référent culture de l'établissement en contact avec la DAAC.

(<https://www.ac-montpellier.fr/daac-delegation-academique-pour-l-art-et-la-culture-122000>)

Les établissements sont organisés en Réseaux Pédagogiques Territoriaux.

(<https://data.occitanie.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-ac-montpellier-reseau-pedagogique-de-proximite/table/>)

L'académie comporte également 10 cités éducatives.

(<https://www.ac-montpellier.fr/10-cites-educatives-dans-l-academie-de-montpellier-123278>)

Focus Cités éducatives



- Il s'agit d'un dispositif interministériel (Éducation nationale, Ville, Préfecture, associations, etc.) ciblant des quartiers prioritaires.
- **L'ambition est de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative** (Etat, collectivités locales, élus, parents, associations, intervenants périscolaires, travailleurs sociaux, écoles, collèges, partenaires institutionnels ...) autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider, articuler les divers dispositifs pour une meilleure prise en charge des enfants et jeunes de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Des dispositifs académiques

Eduprio concerne le réseau REP et REP+

(<https://www.ac-montpellier.fr/l-education-prioritaire-dans-l-academie-121934>)

La mission Maîtrise De la Langue et Prévention de l'Illettrisme

(mdlpi@ac-montpellier.fr)

Le Centre académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav).

(<https://www.ac-montpellier.fr/eleves-allophones-ou-issus-de-familles-itinerantes-122873>)

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

(<https://www.ac-montpellier.fr/lutte-contre-le-decrochage-scolaire-122018>)

Le cercle d'étude académique « réussite scolaire et grande pauvreté »

(<https://www.ac-montpellier.fr/reussite-scolaire-et-grande-pauvrete-121658>)

Le développement des partenariats : l'exemple d'Eduprio pilotage académique et partenariats de terrain

